

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 25-01-2018

Présents : Christophe MORINI, Yves BAUDRIER, Christine COTTIN, Valérie EYMARD, Marcel ALGOUD, Jean-François BOUVAT, Jacques L'HUILLIER.

Absent(s) non excusé(s) : /

Absent(s) excusé(s) : Francis CHEVREUX (pouvoir à Christophe MORINI)

A été nommée secrétaire de séance : Yves BAUDRIER

Approbation du procès-verbal du 14-12-2017

Approuvé à l'unanimité.

Dates des prochains conseils municipaux :

Annulation de la date du jeudi 01 mars. Remplacée par le jeudi 8 mars 2018 pour la préparation budgétaire et le jeudi 29 mars 2018 pour le vote du BP.

Bâtiment « Marchetich »

Ce dossier très compliqué du fait des diverses successions (débuté en 2003 puis relancé en 2013) s'est enfin conclu par l'acquisition définitive du bâtiment par la municipalité.

Les travaux de requalification de la place du Petit Tonneau et de la démolition du bâtiment principal menaçant ruine vont pouvoir être lancés dès le printemps 2018.

Devenir du stade de biathlon « Raphaël Poirée »

Le stade de biathlon Raphaël POIREE représente un atout touristique majeur pour le territoire. Sa réhabilitation s'inscrit dans une démarche de développement en vue de favoriser la diversification des activités toutes saisons de cet équipement sportif et la déclinaison d'une stratégie d'ensemble qui associe les collectivités locales, le département de la Drôme et les acteurs locaux (hébergeurs, centres de vacances, loueurs, professionnels du ski et de la montagne et clubs sportifs locaux).

Ce projet a tout naturellement vocation à s'inscrire dans la démarche de projet de territoire engagée par la CCRV. Il constitue un enjeu de développement.

Pour permettre une appropriation de ce projet et un partage des objectifs, il est nécessaire de mettre en chantier une pré-étude de faisabilité qui aura pour objet d'apporter les premiers éclairages pour aider à une prise de décision.

Mise aux normes stade

Objectif : Créer un espace sportif multi activités de pleine nature.

Transfert gestion du stade

Objectif : Anticiper au mieux les aménagements nécessaires à un équipement durable et économiquement équilibré avec le Département de la Drôme actuellement gestionnaire du site.

Développement touristique, économique du site

Objectif : Développer l'attractivité du site et en faire bénéficier le territoire.

Le Maire rappelle que :

- Pour l'urbanisme : étudier faisabilité de modification des PLU de Vassieux et Saint Agnan – Accompagner les deux communes dans la démarche de modification du PLU

- Pour le raccordement Eau/Réseaux : chiffrer extension réseau d'eau potable de Vassieux + chiffrer assainissement + rechercher les financements possibles
- Pour la viabilité économique :
 - => Proposer et chiffrer un projet de développement touristique (espace hôtelier/restauration/location de VTT (...)) après concertation avec les acteurs touristiques et sportifs et après étude comparative des autres stades de biathlon
 - => Rechercher des partenaires privés
- La CCRV est compétente en matière d'aménagement de l'espace, hors PLUI et de développement touristique. La compétence dans le domaine sportif a besoin d'être précisée.
- Le Département de la Drôme, propriétaire des installations, est compétent en matière de développement des activités de pleine nature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Reconnaît l'intérêt touristique majeur de cet équipement sportif pour le territoire.
- Reconnaît que, dans le cadre de la compétence tourisme de la CCRV, celle-ci est en mesure d'animer un groupe de travail et de coordonner une étude préliminaire. Conformément à la recommandation du bureau communautaire du 10 octobre 2017, un groupe de travail est copiloté par Bertrand VAUSSENAT et Thomas OTTENHEIMER. Il est composé de Christophe MORINI, Jean-Luc FAURE, Henri BOUCHET et Claude MADERN. Rattaché au pôle tourisme, le référent technique est Matthieu LESIEUR. Ce groupe de travail peut être élargi en fonction des besoins et des thématiques abordées. Il rend compte régulièrement de ses travaux devant l'assemblée communautaire.
- Invite à un rapprochement avec le Département de la Drôme, à l'effet d'associer étroitement le propriétaire de l'installation, au projet de développement et de mobiliser l'ingénierie départementale dans le cadre de l'offre de services du département.

Réflexion sur le renouvellement du poste « accueil mairie-agence postale »

Le contrat d'Audrey Charrais, qui a trouvé un travail à temps plein dans une autre collectivité, prend fin le 18 février prochain. De façon à pouvoir prendre ses congés elle nous quitte le 31 janvier.

Une réflexion est en cours quand aux modalités de renouvellement de son poste dont l'appel à candidature ne sera pas lancé immédiatement.

De façon à pouvoir s'organiser en interne jusque-là, le maire propose de modifier les horaires d'ouverture au public comme suit jusqu'à la fin du mois de mars initialement :

- ⇒ Agence postale ouverte les lundi-mardi-jeudi-vendredi matin de 8h30 à 12h00
- ⇒ Mairie ouverte au public les lundi-mardi-jeudi-vendredi matin de 8h30 à 12h00 et les lundi-vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 sauf en période de congé ou pour des contraintes de réunions.

Réflexion sur les services périscolaires

La mairie a décidé de prendre une position sur l'organisation des rythmes scolaires pour une durée de 2 ans pour plusieurs raisons :

◆ Fin du Plan Educatif Du Territoire (PEDT) à la fin de l'année scolaire qui validait les rythmes scolaires sur le plateau de 2015 à 2018.

En ce qui concerne les TAP :

- Avenir de l'aide des TAP : L'aide actuelle de 50 euros par enfant pour les TAP est maintenue en 2018-2019. Nous touchons le complément de 40 euros pour les communes qui ont la

dotation rurale (soit 90 euros pour nous), pas de raison fondamentale pour ne pas le toucher l'année prochaine. Par contre ce fond ne sera pérennisé ensuite que dans les communes les plus pauvres (récente intervention du ministre de l'éducation). Pas plus de précisions pour l'instant.

- Actuellement 45% des écoles, avec les conditions de fin d'année scolaire de l'année dernière que l'on connaît, sont passées à la semaine de 4 jours. D'après l'AMF presque 75 à 80 % des écoles passeraient l'année prochaine à la semaine de 4 jours.
- Notre école est en baisse d'effectif, nous sommes cette année 33 élèves, l'année prochaine nous tablons sur environ 25 élèves. Donc augmentation du coût des TAP.

Coût pour l'année 2017/2018 = 4 695 € avec Contrat aidé et aide de l'état soit 142 € par élève.

Coût prévisionnel pour l'année 2018/2019 = 4 933 € sans Contrat aidé, sans aide de l'état soit 197 € par élève.

❖ Obligation de signaler l'aménagement de la semaine scolaire avant le 9 février pour le vote du conseil d'école.

❖ Réflexion en cours sur une « Convention ruralité » d'ici 3 ans qui va certainement engendrer une réorganisation du système scolaire sur l'intercommunalité (CCRV).

❖ Contrat aidé : Vu la transformation des CAE en « Parcours Emploi Compétence » de nouvelles contraintes sont imposées pour les collectivités => employeurs apprenants capables d'inclure, d'accompagner et d'envoyer en formation leurs salariés. Les employeurs doivent mettre en œuvre tout ce qui permet d'insérer durablement. Il y aura un nouveau type de contrat qui comprendra 3 exigences : mise en situation de travail, un accompagnement et une formation professionnelle, il y aura donc un tuteur chez l'employeur, le salarié et un prescripteur qui sera généralement Pôle emploi avec au minimum 2 contrôles par an, une logique de parcours et une organisation de sortie de contrat. Il faut savoir qu'un contrat aidé est financé actuellement à 70% par l'état, les prochains seront dans les meilleurs des cas financés à 50%.

❖ Il faut comprendre aussi que l'organisation du temps scolaire et l'organisation du temps périscolaire sont étroitement liées. Tout changement entraîne une réorganisation des emplois du temps des personnes qui y contribuent ainsi qu'une réorganisation de l'emploi du temps du personnel mairie affecté au périscolaire pour les 2 ans à venir.

❖ Garderie périscolaire : Le coût de la garderie pour cette année va être approximativement de 3 700 €, il serait l'année prochaine plus important (moins d'élèves) avec toujours un contrat aidé et serait approximativement de 6 600 € sans contrat aidé.

Une estimation pour une éventuelle garderie pour l'année prochaine indique que 4 enfants certainement seraient présents pour le matin et 4 au minimum pour le soir avec un maximum de 6. Actuellement personne ne reste au-delà de 18h00.

En ce qui concerne la garderie, le conseil municipal après avoir constaté que ce service est coûteux pour peu d'enfants, décide quand même de le maintenir pour ces 2 ans. En effet, ce service créé il n'y a pas si longtemps, permet aux habitants de travailler en dehors du plateau et pourrait être susceptible d'attirer des familles désireuses d'habiter sur la commune.

❖ Cantine scolaire : Le service de cantine ainsi que la surveillance sont maintenus de 12h00 à 13h30. Seul le nombre de services varie, il n'y aura qu'un seul service de 12h30 à 13h15 afin de conserver la sieste des petits dans la foulée.

En fonction des contraintes évoquées ci-dessus, plusieurs propositions ont été étudiées par le conseil municipal :

- La continuité du rythme scolaire et périscolaire comme cette année.
- Une organisation sans TAP et sans garderie.
- Une organisation sans TAP et avec garderie révisée en fonction de la participation de cette année et de la future baisse des effectifs.

Le Conseil Municipal, après avoir évoqué plusieurs aménagements, vote à l'unanimité pour la proposition suivante, à partir de la prochaine rentrée scolaire 2018/2019 :

- ⇒ Décide d'arrêter l'organisation des TAP ce qui entraîne un retour à la semaine de 4 jours pour l'aménagement du temps scolaire.
- ⇒ Décide de maintenir le service de garderie périscolaire pour les 2 années scolaires à venir (2018/2019 et 2019/2020). Les modalités relatives à ce service seront fixées sur le règlement intérieur.

Tarif garderie périscolaire à compter du 01-09-2018

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Fixe à compter du 1^{er} septembre 2018 le tarif d'utilisation du service de la garderie périscolaire comme suit :
 - ⇒ Prix du ticket à l'unité : 3,00 €
 - ⇒ Prix de la carte de 10 : 33,00 €
- ✚ Précise que pour la garderie du matin de 7h30 à 9h00 ou du soir de 16h30 à 18h00 un forfait d'une heure et demie sera appliqué quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ de l'enfant.

Décision modificative n°2

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Chap./Art.	Libellé	Voté BP	DM
014	Atténuation de produits		
739223	FPIC		942.00 €
22	Dépenses imprévues fonct.		-942.00 €
23	Virement section d'investissement		
TOTAL DM DEPENSES FONCTIONNEMENT			0.00 €

Relais assistantes maternelles

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) existe depuis 1992 sur le territoire du Royans. Il est géré par le Centre Social « La Paz » qui met à disposition un animateur.

La fusion des communautés de communes du Pays du Royans et du Vercors permet de concrétiser le projet d'étendre ce service au Vercors.

Il s'adresse aux assistantes maternelles, aux parents et aux enfants du territoire et propose des animations et un conseil concernant la convention collective de l'assistant maternel. Il impulse et coordonne des projets communs.

Cette action a déjà démarré. Sa programmation est d'un accueil un vendredi matin sur deux par alternance à St Agnan (salle des fêtes) et St Julien (salle du Fouillet).

Vogue du village et Fête du Bleu

Depuis l'an dernier le PNRV a programmé la Fête du Bleu le dernier week-end de juillet, comme notre traditionnelle fête du village ce qui pose un problème d'organisation pour les membres actifs des associations qui animent notre village ce week-end.

Yves Baudrier propose de demander au PNRV les raisons du choix de ce week-end. Il faudra cependant réfléchir sur le maintien ou non de ce même week-end pour la vogue du village.

Questions diverses

***Groupes scolaires** : Christophe Morini informe qu'il s'est rendu à une rencontre entre le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education National), l'Inspecteur d'Académie de notre secteur, le Préfet et les élus des communes du territoire pour échanger au sujet de la signature de la « Convention Ruralité », d'une durée de 3 ans, par l'Association des Maires de la Drôme.

Le DASEN a souligné l'hypothèse de regroupements pédagogiques dus à la baisse des effectifs d'enfants scolarisés sur la Communauté de Communes.

Il demande aux élus de réfléchir sur ce sujet d'ici la fin des 3 ans de la convention.

*C.C.R.V. :

- Vœux le 26/01 à 19h
- Projet de territoire : 3 réunions publiques sont proposées aux habitants du territoire, le 31/01 à 20h à St Jean en Royans, le 01/02 à 20h à St Nazaire en Royans et le 02/02 à 20h à La Chapelle en Vrs.
- Compétence eau/assainissement : Cette compétence sera obligatoire non plus en 2020 mais en 2026 et sera peut-être optionnelle pour les petites communes.

*Marché d'artisans et producteurs locaux : Une demande est faite par un petit collectif (pas de lien avec l'association du Petit Marché de St Agnan) de mettre en place un marché au Col du Rousset se déroulant le même jour que les descentes aux flambeaux, les jeudis de 16h à 20h du 15/02 au 08/03/2018 inclus.

La municipalité émet un avis favorable mais demande aux organisateurs de se rapprocher du Département de la Drôme pour avoir l'autorisation de s'installer sur leur domaine, la commune n'étant propriétaire que de la voirie.

*Installation d'un camion restaurant parking de Beure :

Marielle Couder demande à la municipalité l'autorisation de pouvoir installer son camion restaurant sur le parking du plateau de Beure, le snack étant actuellement fermé.

Les élus donnent un accord de principe pour cette année, le snack existant étant fermé. Cependant ils précisent qu'il est nécessaire de voir avec le Département de la Drôme les modalités liées à l'emplacement, le parking étant de leur propriété et de voir pour une redevance, ce type de commerce ne payant pas d'impôt sur la commune.

*PNRV : Yves Baudrier informe de la réorganisation du PNRV en 5 services :

1 service dont il a le mandat vient d'être créé il s'agit du service Education, participation citoyenne et culture. La partie Education qui était assurée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement) vient d'être internalisée au PNRV.

Pour information le dossier « Maison de la biodiversité » est repris par M. Vartagnan, vice-président au PNRV. Une rencontre à ce sujet est programmée en février.

*Maison forestière La Coche : Jacques L'Huillier demande une réflexion sur la restructuration de la maison forestière de La Coche. Christophe Morini lui rappelle que ce projet est inclus dans le projet général de la Maison de la biodiversité.

*ONF : Thomas Capitain, agent ONF en charge du territoire de la commune, quitte le territoire car il vient d'être muté. C'est Jacques L'Huillier qui prend son interim.

*Ancienne décharge Les Faures : Valérie Eymard demande à ce que le grillage de l'ancienne décharge soit enlevé car il est totalement détruit et inesthétique.

Séance terminée à 23 h 15.